

ENS concours B/L
Épreuve orale commune de sociologie
Session 2018
Jury : Sibylle Gollac et Thomas Sigaud

Types de ménages, formes de familles

Composition du dossier

- Document 1 : Les catégories de « ménage » et de « famille » au sens du recensement
- Document 2 : Répartition des logements selon le nombre d'occupant·es
- Document 3 : Répartition des ménages français par type de ménages
- Document 4 : Résidence des enfants vivant principalement avec un seul de leurs parents
- Document 5 : Les services informels entre ménages
- Document 6 : Nature et moment des aides apportées aux enfants ayant quitté le domicile parental
- Document 7 : Des formes différenciées d'aide familiale

Document 1 : Les catégories de « ménage » et de « famille » au sens du recensement

« Trois unités statistiques sont utilisées pour étudier la population des logements à partir du recensement de la population : l'individu, le ménage et la famille. Un ménage peut être constitué d'une ou deux familles ou d'aucune.

Le ménage au sens du recensement de la population. Un ménage est constitué par l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Une personne est comptée à son domicile personnel ou familial, même si elle passe plus de temps dans un autre logement pour raisons scolaires ou professionnelles. Les sans-abri, les résidents des communautés et les personnes vivant dans des habitations mobiles sont considérés « hors ménage » ; ces personnes ne remplissent pas de feuille de logement et on n'a donc pas la possibilité de faire le lien entre celles qui logeraient ensemble dans ces contextes.

La famille au sens du recensement de la population. D'après les recommandations des Nations Unies sur les recensements, une famille suppose la corésidence au sein d'un même ménage entre deux conjoints ou entre enfant(s) et parent(s). Il y a également des ménages sans famille (une personne seule, un frère et une sœur, deux colocataires...).

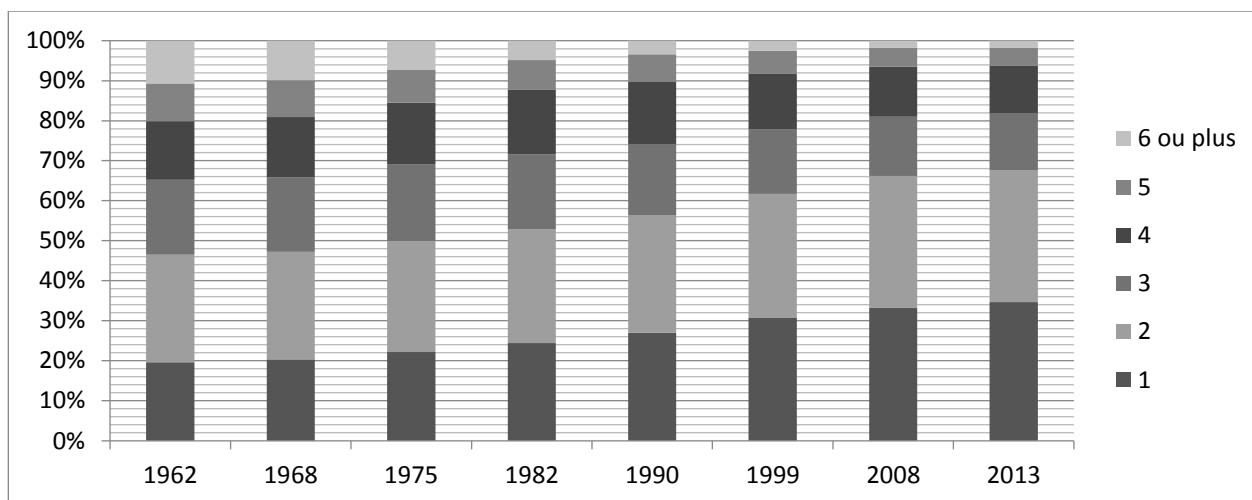
[...] Un ménage peut comprendre une ou deux familles, ou aucune. En effet, avec les conventions retenues, il arrive qu'un ménage soit formé de deux familles. Par exemple, lorsqu'un couple vit avec ses deux filles et l'enfant de l'aînée, ce couple et la fille cadette constituent une famille composée d'un couple avec enfant, tandis que l'aînée et son enfant constituent une famille monoparentale.

On parle de ménage complexe lorsque :

- un ménage est composé de plusieurs personnes qui ne forment pas une famille au sens du recensement ;
- un couple ou une famille avec enfant(s) réside avec une ou plusieurs autres personnes (par exemple, un couple vivant avec le père de la conjointe) ;
- un ménage comprend deux familles. »

DAGUET Fabienne, « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première*, n° 1663, 2017.

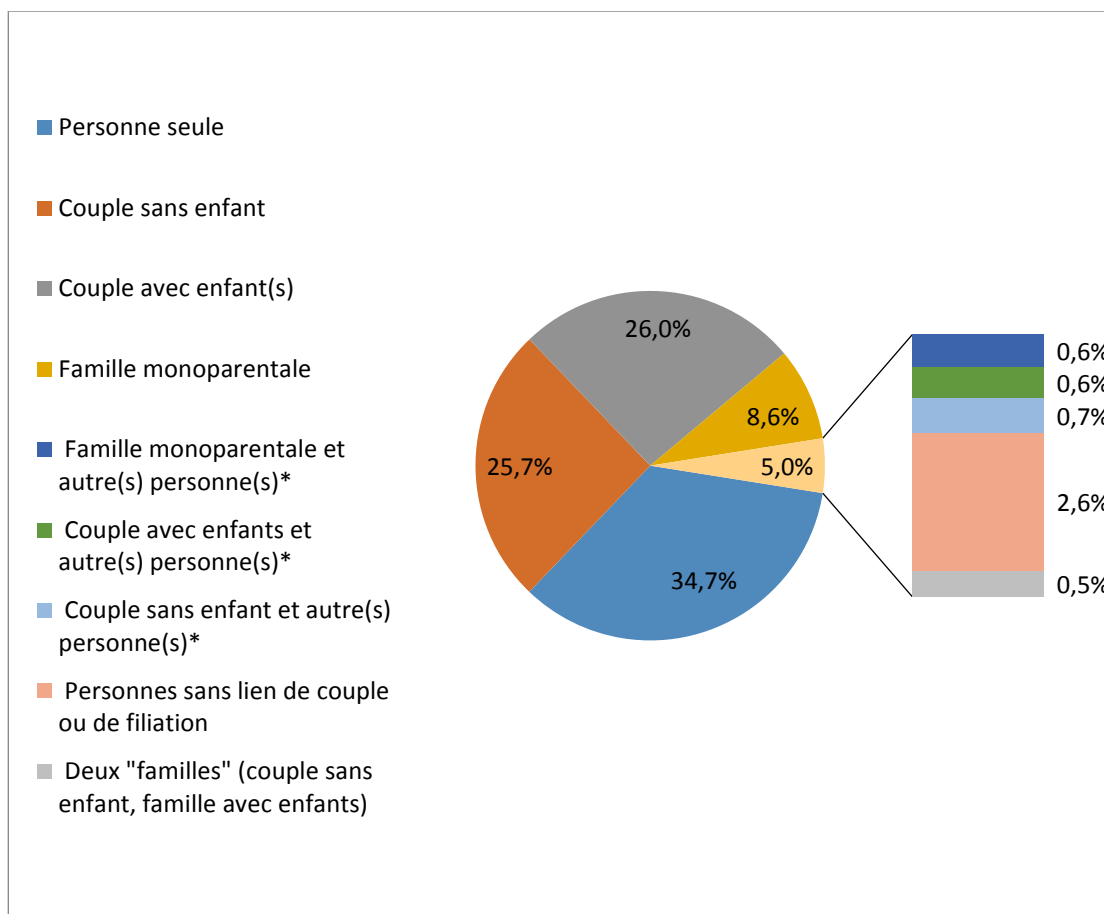
Document 2 : Répartition des logements selon le nombre d'occupant·es



Lecture : en 2013, 34,7 % des logements sont occupés par une seule personne, 32,9 % par deux personnes. Autrement dit, 34,7 % des ménages sont composés d'une personne, 32,9 % sont composés de deux personnes.
Champ : France métropolitaine (1962 et 1968), France hors Mayotte (1975 à 2013), population des ménages.
Source : Insee, RP (recensement de la population) 1962 dépouillement exhaustif - RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépouillement exhaustif - RP1999 à RP2013 exploitations principales.

DAGUET Fabienne, « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première*, n° 1663, 2017.

Document 3 : Répartition des ménages français par type de ménages



* Autre(s) personne(s) d'un ménage, ne vivant ni en couple ni au sein d'une famille monoparentale.

Note : les « enfants » sont comptabilisés sans limite d'âge.

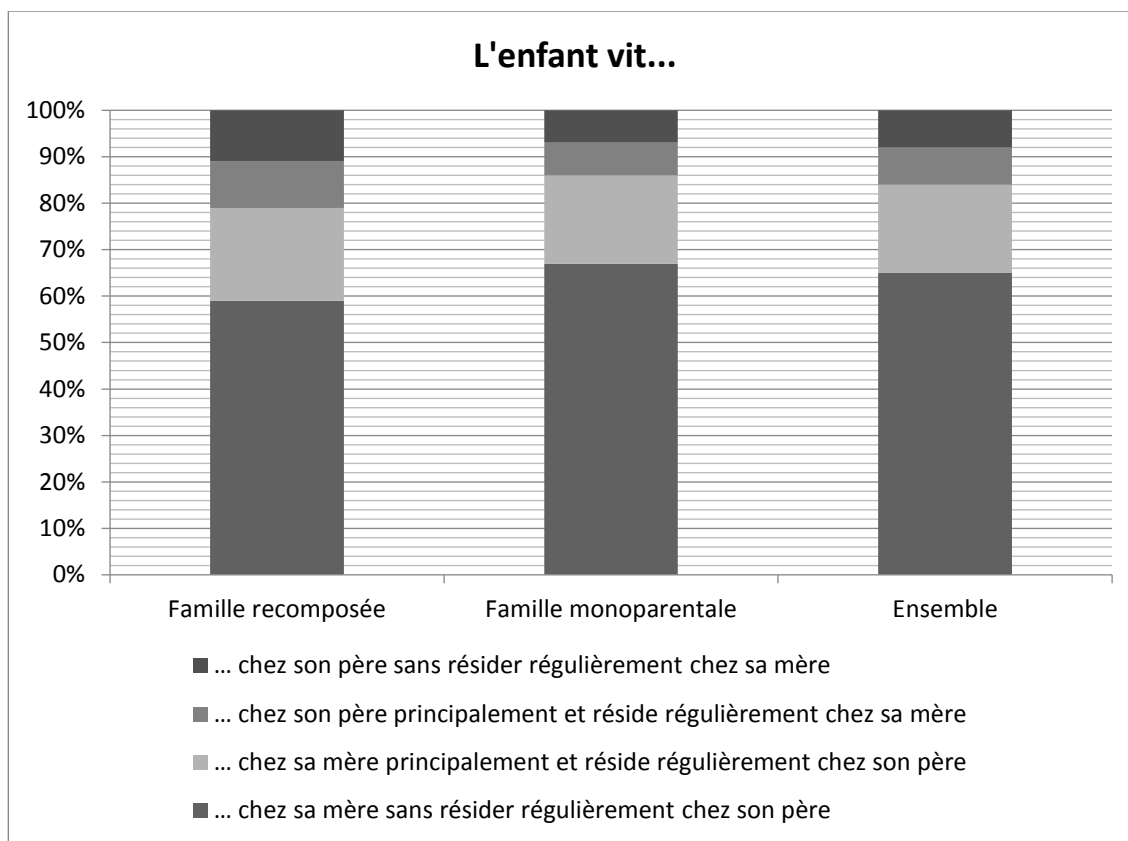
Lecture : en 2013, 5,0 % des ménages sont des ménages « complexes ». 0,6 % sont composés d'une famille monoparentale et d'une ou plusieurs personnes sans lien conjugal ou filial avec les autres.

Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensement de la population de 2013, exploitation complémentaire.

DAGUET Fabienne, « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première*, n° 1663, 2017.

Document 4 : Résidence des enfants vivant principalement avec un seul de leurs parents



Définitions : L'Insee distingue, au sein des couples avec enfants, les familles « recomposées », lorsqu'au moins un des enfants (mineur ou non) du logement n'est pas l'enfant des deux membres du couple, des familles « traditionnelles » (si tous les enfants du logement sont ceux du couple).

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs vivant principalement en famille avec un seul de leurs parents.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

LAPINTE Aude et BUISSON Guillemette, "Vivre dans plusieurs configurations familiales", *Insee Première*, n°1647, 2017.

Document 5 : Les services informels entre ménages

| | Taux de participation (en %) | Fréquence de participation | |
|--|---------------------------------|----------------------------|------------|
| | | Moyenne | Écart-type |
| Services informels | | | |
| Agrégé | 48,1 | 10,2 | 14,6 |
| À la famille | 32,1 | 10,6 | 15,3 |
| Aux amis | 22,6 | 6,7 | 9,9 |
| Les types de services informels | | | |
| Faire les courses | 19,5 | 4,2 | 5,2 |
| Faire du ménage/repassage | 6,3 | 4,4 | 5,2 |
| Préparer le repas | 6,5 | 6,7 | 8,7 |
| Faire du jardinage | 5,6 | 4,3 | 5,3 |
| Faire du bricolage | 11,0 | 3,7 | 4,8 |
| S'occuper d'adultes | 6,7 | 8,8 | 10,3 |
| S'occuper d'enfants | 16,1 | 6,7 | 7,8 |
| S'occuper d'animaux | 6,3 | 8,7 | 10,6 |
| Transporter ou déménager | 8,0 | 2,9 | 4,2 |
| Autres services | 6,2 | 4,8 | 6,4 |

Lecture : Les fréquences sont calculées pour les seules personnes rendant des services informels hors de leur ménage. Le tableau se lit de la manière suivante : 19,5 % de la population de plus de 15 ans a fait les courses pour un autre ménage au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Les personnes qui ont rendu ces services l'ont fait en moyenne 4,2 fois au cours de cette période (soit approximativement une fois par semaine).

Champ : Personnes âgées de plus de 15 ans vivant au sein d'un ménage.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », *Economie et statistique*, n°368, 2003, pp. 3-31.

Document 6 : Nature et moment des aides apportées aux enfants ayant quitté le domicile parental

41 % des ménages dont la personne de référence ou son-sa conjoint-e ont des enfants hors domicile déclarent les avoir aidés financièrement à un moment ou à un autre de leur vie hors du domicile parental. Ce tableau décrit la nature et le moment de ces aides.

| Ménages ayant aidé leurs enfants pendant ... | Répartition | Nature de l'aide | | | | |
|--|-------------|--|---|----------------------------------|---------------|-----------------------|
| | | Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important | Versement régulier d'une somme d'argent | Mise à disposition d'un logement | Prêt d'argent | Autre aide financière |
| leurs études uniquement | 23 | 25 | 55 | 28 | 3 | 18 |
| leur recherche d'emploi uniquement | 6 | 52 | 9 | 13 | 11 | 23 |
| une fois installés uniquement (études terminées et emploi stable trouvé) | 46 | 55 | 7 | 14 | 21 | 19 |
| leurs études et leur recherche d'emploi | 5 | 40 | 47 | 36 | 12 | 25 |
| leurs études et une fois installés | 7 | 66 | 32 | 24 | 14 | 19 |
| leur recherche d'emploi et une fois installés | 3 | 67 | 10 | 16 | 35 | 29 |
| les trois périodes | 10 | 69 | 25 | 25 | 17 | 25 |
| Ensemble | 100 | 49 | 24 | 20 | 15 | 20 |

Champ : France, ménages ayant un enfant ou plus hors domicile.

Lecture : début 2010, 23 % des aides apportées à un moment ou à un autre par les parents sont intervenues uniquement pendant les études de leurs enfants.

Note : plusieurs natures d'aides peuvent avoir été apportées par les parents à leurs enfants.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

GARBINTI Bertrand, LAMARCHE Pierre et SALEMBIER Laurianne, « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », *Insee-Références (Les revenus et le patrimoine des ménages)*, 2012.

Document 7 : Des formes différenciées d'aide familiale

« Les enquêtes statistiques auprès des ménages ont un point aveugle : la cohabitation. Ainsi en Guadeloupe, au sein d'une même parentèle, les familles les plus modestes sont souvent installées dans plusieurs maisons construites sur le même terrain (« le groupe familial de voisinage ») et font des économies d'échelle en coordonnant leurs activités productives (y compris le soin et l'éducation des enfants). Plusieurs couples apparentés peuvent aussi partager la même maison et mettre en commun leurs ressources (le « pool domestique »). De nombreux enfants et adolescents circulent entre les père-mère, les grands-parents et parfois même leurs oncles ou tantes (le « va-et-vient »). Or, ce circuit d'échanges au sein de la « famille étendue » n'est pas conçu par les acteurs comme l'expression d'une entraide familiale entre foyers. Production domestique et entraide se confondent avec la cohabitation au point de ne plus être clairement dissociables l'une de l'autre. Les couples et leur descendance ne définissent donc pas des foyers aussi distincts qu'ils le sont dans les milieux plus aisés pour lesquels il est dès lors possible de mesurer les échanges. [...] La situation en Guadeloupe, qui s'explique, en partie, par l'histoire coloniale récente, n'est pas propre à cette région des Caraïbes. En France métropolitaine, les échanges au sein de la parentèle sont presque inexistant dans les ménages où la cohabitation est la plus répandue : familles instables, faibles diplômes aux trois générations, chômage fréquent, les aides sociales constituant la ressource essentielle. Soit l'on s'entend bien et l'on vit ensemble ; soit l'on est fâché et tout lien est brisé. Dans les deux cas, les échanges entre ménages sont réduits à peu de choses. Cela n'implique pas, pour autant, qu'il n'y a pas d'entraide familiale comme le prouve l'étendue de la cohabitation.

[...] Les services informels offerts sont caractéristiques des ménages aux niveaux de revenu moyens, en particulier le bricolage et les soins aux enfants (toutes choses égales, y compris le sexe du répondant, son âge, son statut matrimonial et le nombre des enfants au domicile). Ces comportements de serviabilité, mutuellement profitables, opposent les classes moyennes aux ménages les plus modestes mais aussi aux ménages les plus riches. Du point de vue des services domestiques échangés, les hauts revenus n'ont rien à envier aux plus bas revenus en général, notamment pour les activités masculines comme le bricolage et le jardinage. De plus, la recherche d'un bon appariement dans les échanges conduit les ménages de classes moyennes à ne pas toujours donner la préférence à l'entourage familial. [...] Cette conception de l'entraide où des deux côtés les protagonistes sont soucieux d'équilibrer les prestations est associée, dans les classes moyennes, à une forte solidarité interne au ménage. La décohabitation tardive des jeunes élevés dans ces familles en est une illustration. Dans les classes moyennes, les couples ont peu d'enfants et ceux-ci font souvent des études longues. Mais quelle que soit leur situation scolaire ou vis-à-vis de l'emploi, les enfants restent plus tardivement chez leurs père-mère que dans les autres milieux sociaux.

[...] À la différence des classes moyennes, la décohabitation est aussi fréquente [parmi les enfants de cadres, professions libérales et entrepreneurs] que parmi les enfants issus des milieux ouvriers ou employés. Ce comportement ne s'explique pas, comme dans les classes populaires, par le fait que les jeunes font des études moins longues et ont plus précocement des emplois salariés. Même parmi les étudiants, les enfants de cadres décohabitent plus fréquemment que ceux dont les père-mère sont professions intermédiaires, employés ou ouvriers. [...] Les père-mère assument financièrement le coût de ce départ. [...] Plus que dans les autres milieux sociaux, le départ des jeunes n'est pas tant une cassure avec le foyer parental qu'une installation sur une nouvelle orbite, celle du réseau familial.

[...] Les relations d'entraide diffèrent profondément selon les milieux sociaux. Parmi les ménages économiquement favorisés, l'entraide est une des composantes de la sociabilité. Elle suppose des ménages « autonomes » – stabilité de leurs membres, ressources financières suffisantes et, si possible, proximité géographique entre les domiciles des personnes apparentées – qui ont le souci de préserver leur situation. Pour les père-mère, cette entraide s'inscrit dans un projet éducatif et suscite de leur part

des efforts budgétaires importants, notamment pour établir leurs enfants dans le réseau familial existant. Parmi les ménages les plus modestes, l'entraide prend une tout autre forme : celle de la cohabitation ou de la « famille étendue » conçue comme une communauté familiale, plus proche de ce que l'anthropologie appelle un « groupe de parenté » que d'une « parentèle ». Les professions intermédiaires ont un comportement plus proche de celui que décrivait Parsons, centré sur la famille nucléaire et pour lequel l'entraide est en priorité affectée aux membres du ménage. »

HERPIN Nicolas et DECHAUX Jean-Hugues, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et statistique*, n°373, 2004. pp. 3-32.